GÉOGUYANE (GÉOGUYANE)

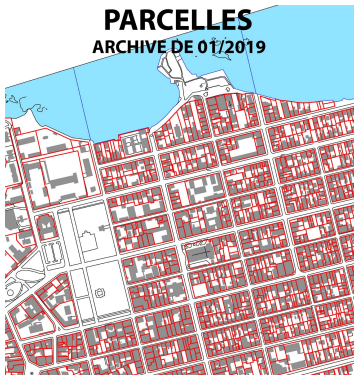

Parcelles du référentiel public PCI Vecteur Guyane (archive du 01/2019)

Métadonnées
|
Métadonnées (XML)

|
Télécharger
|

Titre	Parcelles du référentiel public PCI Vecteur Guyane (archive du 01/2019)
Date	2019-01-02T00:02:49
Type de date	Publication
Résumé	Parcelles du référentiel public PCI Vecteur Guyane (millésime 01/2019). Le plan cadastral est un document administratif qui propose l'unique plan parcellaire à grande échelle couvrant le territoire national, dans tous les détails de son morcellement en propriétés. Le plan cadastral d'une commune est découpé en sections, elles-mêmes pouvant être découpées en subdivisions de sections, communément appelées « feuilles de plan ». La section cadastrale est une portion du territoire communal dont le périmètre est généralement constitué par des limites présentant un caractère relativement stable sur le terrain (route, chemins, cours d'eau…). La parcelle est l'unité cadastrale de base. C'est un terrain d'un seul tenant situé dans un même lieudit et appartenant à un même propriétaire. Le Plan Cadastral Informatisé (PCI) est la version numérique du plan. Il constitue un support cartographique numérique destiné à remplacer le plan cadastral papier. Le plan cadastral au format vecteur est issu de la numérisation du plan cadastral papier dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2008 entre la DRFiP, la Région Guyane, le département de la Guyane, la CACL, la CCOG, la CCEG, l'EPAG, la DEAL, la DAAF, le conservatoire du littoral et l'AUDeG. Le plan cadastral est consultable sur le site Internet www.cadastre.gouv.fr et son téléchargement est libre.

Code	https://www.geoguyane.fr/geonetwork/srv/93f323c9-4ffa-4c56-aeda-37c842443686
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8
Type de ressource	Jeu de données

Ressource en ligne

Adresse Internet	https://catalogue.geoguyane.fr/geosource/panierDownloadFrontalParametrage?LAYERIDTS=59424898
Protocole	WWW:DOWNLOAD-1.0-http--download
Adresse Internet	https://catalogue.geoguyane.fr/rss/atomfeed/atomdataset/93f323c9-4ffa-4c56-aeda-37c842443686
Protocole	WWW:LINK-1.0-http--link

Contact pour la ressource

Nom de la personne	Bureau GF-3A - Direction Générale des Finances Publiques
Nom de l'organisation	DGFiP
Rôle	Point de contact

Catégorie ISO	Planification/Cadastre

Mot Clé

Mot Clé	GUYANE
Type de mot clé	Localisation
Mot Clé	Parcelles cadastrales
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	PLAN_CADASTRAL
Mot Clé	DRFIP
Mot Clé	AUTRES_TITRES_FONCIERS
Mot Clé	IMPOTS_TAXES
Mot Clé	GRAND_PUBLIC
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	PLAN_CADASTRAL
Mot Clé	DRFIP
Mot Clé	AUTRES_TITRES_FONCIERS
Mot Clé	IMPOTS_TAXES
Mot Clé	GRAND_PUBLIC
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	Guyane française

Emprise géographique

Ouest	-54.60378
Est	-51.64806
Sud	2.11347
Nord	5.75542

Résolution spatiale

Dénominateur de l'échelle	2000

Généalogie

Généralités sur la provenance	Le plan cadastral informatisé (PCI) est fourni au format EDIGEO par la DRFiP de Guyane. L'AUDeG en assure la conversion au format SIG. Lors de cette transformation de format, ne sont conservées que les données attributaires et les couches géographiques qui présentent un intérêt pour l'ensemble des services. Les plans cadastraux au format vecteur gérés et exportés au format EDIGEO par les services de la DRFiP ont été confectionnés à partir de levés terrains. Selon les feuilles de plan, les conditions de vectorisation et de géo-référencement sont diverses. Les plans cadastraux sont de plusieurs types : - les plans dits « mis à jour » mis à jour à partir de la trame des plans cadastraux napoléoniens. Ce ne sont pas des plans réguliers. Ces feuilles de plan sont identifiables par leur section à lettre unique (par exemple « section A »). Les échelles des feuilles de plan peuvent être variables et sont principalement aux échelles suivantes : 1/1250, 1/2500 et 1/5000 ;

	- les plans dits « réguliers » qui ont été confectionnés lors de la rénovation du cadastre sans reprendre la trame des plans napoléoniens. Parmi ces plans, on distingue deux catégories : - les plans dits « renouvelés » qui n'ont pas fait l'objet lors de leur confection d'une délimitation contradictoire des propriétés sur le terrain ; - les plans dits « refaits » qui ont quant à eux fait l'objet d'une délimitation contradictoire des propriétés ; Lorsque le plan cadastral n'est plus en mesure de répondre aux besoins (notamment en raison de son échelle ou de son imprécision éventuelle), il peut être refait selon la procédure du « remaniement » prévue par la loi n° 78-645 du 18 juillet 1974. Les plans cadastraux résultant d'opérations d'aménagements fonciers sont appelés « plans remembrés ». L'identifiant d'une feuille de plan est de la forme : « DDCCCPPPSSNN » où : - « DD » est le numéro du département ; - « CCC » le code INSEE de la commune ; - « PPP » le préfixe de section. Par défaut ce préfixe est égale à « 000 » sauf dans les cas suivants : - en cas d'absorption de commune, ce préfixe a pour valeur le code INSEE de la commune absorbée ; - en cas de communes à arrondissements, ce préfixe contient le code de l'arrondissement (pour Paris de 101 à 120, pour Lyon de 381 à 389, pour Marseille de 201 à 216, dans le cas de la ville de Toulouse il s'agit du code de quartier prenant les valeurs de 801 à 846) - « SS » est la désignation de la section « cadastrale » (en cas de lettre de section unique, la lettre de section est précédée du chiffre « 0 » par exemple « section 0A ») ; - « NN » est le numéro de la feuille (« 01 » par défaut).

Contraintes sur la ressource

Limitation d'utilisation	« En dépit des efforts et diligences mis en oeuvre pour en vérifier la fiabilité, le partenaire fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données et en particulier que les données sont exemptes d'erreurs, notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation ou d'imprécisions. Les données ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le partenaire fournisseur. En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre le partenaire fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données. En particulier, il appartient aux utilisateurs d'apprécier, sous leur seule responsabilité : - l'opportunité d'utiliser les données ; - la compatibilité des fichiers avec leurs systèmes informatiques ; - l'adéquation des données à leurs besoins ; - qu'ils disposent de la compétence suffisante pour utiliser les données ; - l'opportunité d'utiliser la documentation ou les outils d'analyse fournis ou préconisés, en relation avec l'utilisation des données, le cas échéant. Le fournisseur partenaire n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments. L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec l'usage qu'il en fait. »
Restrictions de manipulation	Non classifié
Identifiant de la fiche	93f323c9-4ffa-4c56-aeda-37c842443686
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8

Contact

Nom de la personne	Ruelle Boris
Nom de l'organisation	AUDeG - Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
Rôle	Point de contact
Date des métadonnées	2019-08-27T10:35:22